

Yves Robert<sup>01</sup>

Institut supérieur  
d'Architecture de la  
Communauté française  
La Cambre  
Assistant

38-51

## L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : vers la patrimonialisation d'un héritage ambivalent ?

**S'agissant de retracer l'histoire des architectes belges au 20<sup>e</sup> siècle, la plupart des interlocuteurs omettront probablement d'évoquer le demi-siècle de constructions intensives qu'a connu l'ancien Congo belge, l'actuelle République démocratique du Congo (RDC). Pourtant, ce territoire équatorial vaste comme près de 80 fois son ex-métropole fut le théâtre d'enjeux urbanistiques et architecturaux majeurs, qui ne furent pas sans incidence sur la pratique de l'urbanisme et de l'architecture en Belgique.**



<sup>01</sup> Historien de l'art et archéologue. Enseignant au sein du Master complémentaire en conservation restauration du patrimoine culturel immobilier (Centre des métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu). Assistant chargé d'exercices à l'Université libre de Bruxelles.

Vue panoramique de l'actuelle place de la République de Lubumbashi. Au centre, le bâtiment du palais de justice (1928-1931).

Sur la ligne d'horizon à droite, le terril et la cheminée de l'ancienne Union minière du Haut Katanga.  
© Yves Robert

## «Sans référence à la mémoire, un peuple n'existe pas». «Le devoir de mémoire est une nécessité pour des nations qui aspirent à un développement durable.»

Prof. Jacob Sabakinu (Université de Kinshasa)

Le remarquable bâtiment des brasseries Bralima à Kinshasa (architecte Charles Van Nueten, *circa* 1949). Avec ses baies munies d'encadrement pare-soleil, le bâtiment

se caractérise par une ossature en béton armé et bénéficie de murs extérieurs doubles avec couche d'air d'isolation. © Yves Robert

À l'heure où le Congo fête ses 50 ans d'indépendance (1960-2010) et la ville de Lubumbashi son centenaire (1910-2010), il convenait de s'interroger sur la situation de cette architecture produite pendant la période coloniale, sur la place de celle-ci dans le Congo contemporain et, *in fine*, sur son éventuelle valeur patrimoniale.

### Une architecture à redécouvrir

Conjointement à une histoire critique des relations entre la Belgique et son ancienne colonie sur les plans politiques, sociaux et économiques déjà abondamment développée<sup>02</sup>, il existe un champ de recherche encore peu exploré : celui de l'urbanisme et de l'architecture au sein de l'ex-Congo belge. Il appartient à Bruno De Meulder et Johan Lagae<sup>03</sup> d'avoir, en pionniers, révélé la diversité et la qualité de ces constructions, qu'un demi-siècle de relations tumultueuses entre la Belgique et son ancienne colonie avait laissées dans l'oubli. Aujourd'hui, diverses initiatives sont prises en faveur de l'étude de cet héritage colonial. La France même s'intéresse aux édifices de l'ancien Congo belge et récemment un inventaire architectural de Kinshasa a vu le jour<sup>04</sup>. Quelques années auparavant, un autre inventaire fut conduit pour la ville de Lubumbashi<sup>05</sup>.

Encore actuellement, en séjournant en «RDC», le voyageur sera surpris par l'étonnante diversité des constructions (édifices publics, ouvrages d'art, villas, complexes industriels, bâtiments religieux...), qui furent édifiées au gré de cet immense territoire par des ingénieurs, des militaires et des missionnaires, mais aussi par des architectes comme Gaston Boghemans (un des pionniers), Raymond Cloquet, Émile Henvaux, Maurice Heymans, Maurice Houyoux, Pierre Humblet, Henri Lacoste, Claude Laurens, Raymond Moenaert, Georges Ricquier, Claude Strebelle (et le groupe Yenga), Ernest Scaillon, René Schoentjes, Charles Van Nueten, etc. Sans oublier l'œuvre de l'Office des Cités africaines (1952-1960), qui édifia de nombreux logements et équipements sociaux modernistes à travers l'ancien Congo belge. La qualité, dont témoignent la plupart de ces projets, traduit la volonté de certains acteurs locaux et de l'ancienne métropole d'afficher dans la colonie une impressionnante *image-vitrine* de leur pouvoir politique, économique, social, religieux et culturel.



02 À ce propos, lire par exemple : Jean STENGERS, *Congo, mythes et réalités : 100 ans d'histoire*, Ath, Belgique Loisirs, 1989, 283 p. et Jean-Luc VELLUT et al., *La mémoire du Congo, le temps colonial*, Tervuren-Gand, Éditions du Musée royal de l'Afrique centrale, Éditions Snoeck, 2005, 270 p.

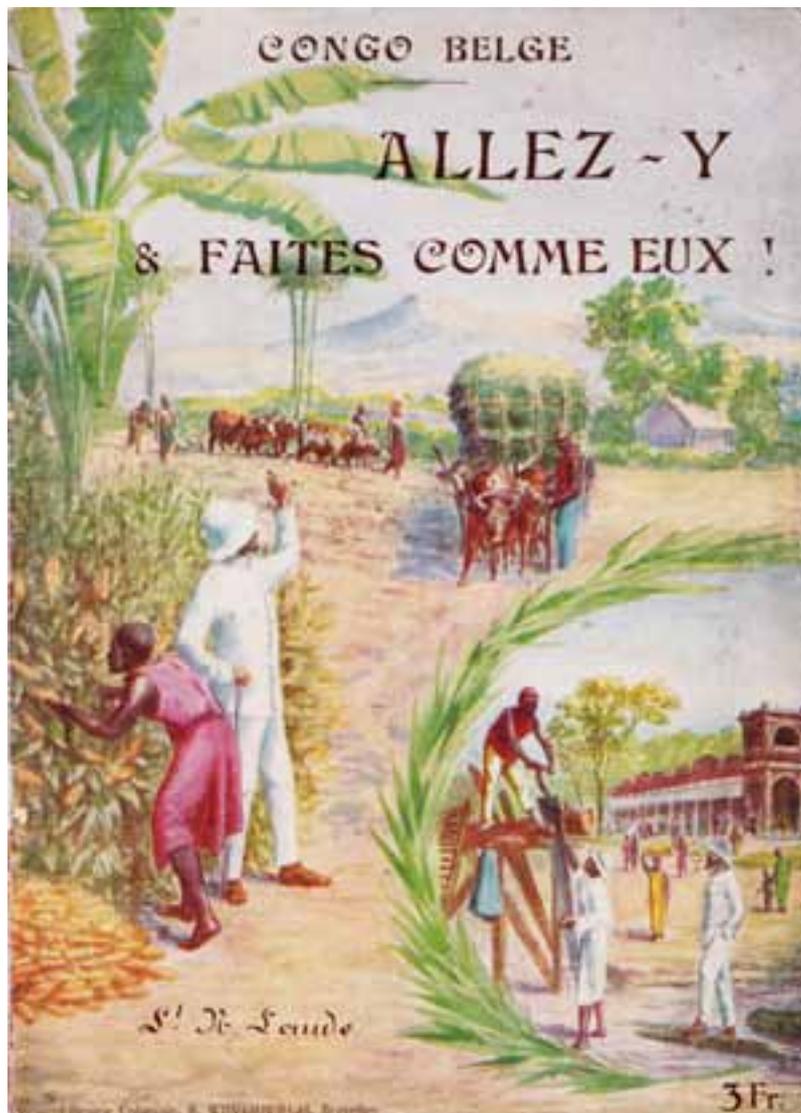
03 Johan Lagae est Docteur en Histoire de l'architecture (Département d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Gand). Lire notamment : Johan LAGAE, *L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : pour une approche pluridisciplinaire du patrimoine*, dans *Architecture coloniale et patrimoine, expériences européennes* (Actes de la table ronde organisée par l'Institut national du patrimoine, 7-9 septembre 2005), Paris, Somogy éditions d'art, Éditions de l'Institut national du patrimoine, 2006, p. 123-131. Johan LAGAE, Léopoldville, Bruxelles : villes miroirs ? *L'architecture et l'urbanisme d'une capitale coloniale et métropole africaine*, dans Jean-Luc VELLUT (sous la direction de), *Villes d'Afrique, Explorations en histoire urbaine*, Tervuren-Paris, Éditions du Musée

royal de l'Afrique centrale, Éditions L'Harmattan, (*Cahiers Africains – Afrika Studies*, n° 73), 2007, p. 67-99. Johan LAGAE, *Rewriting Congo's Colonial Past: History, Memory, and Colonial Built Heritage in Lubumbashi*, Democratic Republic of the Congo, dans *Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines*, Paris, INHA («Actes de colloques»), 2005, [En ligne], mis en ligne le 23 juin 2009, URL : <http://inha.revues.org/499>

04 Inventaire architectural de Kinshasa financé par la France dans le cadre du programme de développement urbain (PRODEV) avec le concours du bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme (BEAU), de l'Université de Gand et du bureau d'études Arter (2009-2011).

05 Inventaire du patrimoine architectural de Lubumbashi réalisé par l'ISACF-La Cambre, le bureau Cooparch-R.U., le Musée national de Lubumbashi et la participation d'enseignants de l'UNILU dans le cadre d'un projet intitulé «L'architecture coloniale, une identité partagée» 2006-2007.

Couverture d'un ouvrage de propagande coloniale rédigé par N. Laude intitulé *Allez-y et faites comme eux !* (1924) incitant les Belges à se rendre au Congo.  
Collection Yves Robert



### Une architecture coloniale aux multiples visages

Dans le contexte de l'ancien Congo belge, le concept d'architecture coloniale<sup>06</sup> peut être restitué en faisant référence à un cadre chronologique bien délimité (1908-1960)<sup>07</sup>, à un contexte environnemental particulier (la zone équatoriale), à un ensemble d'influences locales et à un projet politique, économique et culturel global (la colonisation du Congo : un projet considéré à l'époque comme «civilisationnel»<sup>08</sup>).

À la différence de la colonisation britannique, française et portugaise, le cadre temporel de la colonisation belge est extrêmement court : une cinquantaine d'années, voire vingt ans de plus en prenant en compte l'époque de l'État Indépendant du Congo.

Durant cette période, les observateurs de la vie coloniale distinguent habituellement trois étapes de la construction européenne au Congo : le temps de l'architecture provisoire (de +/- 1885 à la Première Guerre mondiale), le temps de l'architecture dupliquée (+/- 1920 jusqu'à la sortie de la Seconde Guerre mondiale) et finalement le temps d'une *architecture tropicale rationnelle*<sup>09</sup> (circa 1949 – 1960).

La première période est celle des pionniers qui bénéficiaient au mieux de constructions de type bungalow édifiées à partir de charpente métallique importée d'Europe. Plusieurs entreprises wallonnes contribuèrent à cette aventure architecturale comme la société Baume et Merpent à Haine-Saint-Pierre et les forges d'Aiseau près de Charleroi<sup>10</sup>.

La seconde traduit le moment où s'opère la naissance des agglomérations, théâtre d'une vie de plus en plus calquée sur les normes européennes. Comme l'observe l'architecte E. Henvaux, «*il faut vivre comme l'on vit généralement au pays, dans des maisons banales et souvent prétentieuses, chalets normands, habitations de banlieues, villas des faubourgs et, plus tard, construction d'allure moderniste*»<sup>11</sup>. L'architecture au Congo reproduit des typologies inspirées par la métropole

<sup>06</sup> D'après une réflexion pour le contexte français de : Odile GOERG, Conakry : de l'ère des conducteurs de travaux à celle des architectes urbanistes, dans *Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française* (Actes de la table ronde organisée par l'Institut national du patrimoine, 17-19 septembre 2003), Paris, Somogy éditions d'art, Éditions de l'Institut national du patrimoine, 2005, p. 61.

<sup>07</sup> Il faut toutefois noter qu'après l'indépendance (1960), certains architectes belges continuèrent à intervenir au Congo

pendant encore une dizaine d'années. Ceux-ci semblent définitivement s'arrêter dans les années 1970.

<sup>08</sup> Pour illustrer ce propos, on se rappellera, par exemple, des statues d'Arsène Matton (exposées au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren), dont celle intitulée «La Belgique apportant la civilisation au Congo».

<sup>09</sup> D'après la formule de René Wolff, président de l'ancienne Société des Architectes du Congo belge et du Ruanda-Urundi, (René WOLFF, Problèmes

d'Architecture au Congo, dans *Rythme*, Bruxelles, novembre 1957, n° 23, p. 6.

<sup>10</sup> D. GONÇALVES, *La contribution belge à l'architecture métallique pour l'exportation au XIX<sup>e</sup> siècle : les usines de Baume & Merpent et les forges d'Aiseau*, Thèse de Doctorat, Université catholique de Louvain, Institut supérieur d'Archéologie et d'Histoire de l'art, 1997, 2 vol.

<sup>11</sup> Émile L. HENVAUX, *Étapes de la construction européenne au Congo belge*, dans *Rythme*, Bruxelles, juin 1949, p. 10.

et «il en résulte un grand nombre de constructions irrationnelles dans lesquelles les occupants sont insuffisamment protégés contre un climat parfois déprimant»<sup>12</sup>. La dernière période témoigne d'une volonté de pérennisation comme l'atteste la création d'un service d'urbanisme (dont la direction fut confiée à l'architecte Maurice Heymans) et la publication en 1949 du *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge*. Cette époque fut marquée par des recherches visant à proposer une architecture beaucoup plus adaptée au contexte local (le modernisme tropical développé par Claude Laurens et les recherches stylistiques du groupe Yenga) et par la valorisation à long terme du territoire en y implantant des équipements d'avenir comme les universités, les centres culturels et d'innombrables immeubles d'appartements. La pensée dominante opère un retournement de l'approche précédente : désormais l'architecture de la métropole ne constitue plus un modèle, comme il l'est souligné en 1949, en faisant référence au travail de l'architecte Georges Ricquier, en déclarant que «les problèmes auxquels on est confronté au Congo sont multiples, complexes et fort différents de ceux de la métropole au point de vue architectural»<sup>13</sup>.

D'un point de vue environnemental, l'architecture de l'ancien Congo belge fut élaborée en réponse

à un contexte local particulièrement exigeant, complexe par le climat équatorial très chaud et humide et par les animaux jugés nuisibles qu'il abrite. Il en résulte, entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup> siècle, la conception d'une architecture limitant au maximum ses points de contact avec le sol (présence de pilotis...), tandis que vers les années 1950, apparaît le concept de modernisme tropical, qui chercha à individualiser le traitement de chaque façade en fonction de son exposition au rayonnement solaire.

Le territoire de l'ancien Congo belge se caractérisant par sa très grande superficie, il s'y manifesta localement diverses influences géographiques, économiques et culturelles distinctes, qui ne furent pas sans incidence sur l'aménagement du territoire et l'architecture. Boma, Matadi et Kinshasa (Léopoldville), proches de l'Atlantique, avaient, aux premières heures de la colonisation, des relations plus aisées avec la Belgique, alors qu'à l'intérieur du pays, les villes de Bukavu (Costermansville) et Kalemie (Albertville) étaient plus sensibles aux zones d'influence de l'Afrique de l'Est. Enfin, par sa position aux portes de l'Afrique australe, Lubumbashi (ancienne Élisabethville) fut historiquement reliée à l'Afrique du Sud par un chemin de fer favorisant les contacts avec cette région.

12  
E. J. DEVROEY, *Conditions de vie et facteurs physiques auxquels doivent répondre les habitations au Congo*, dans *Rythme*, Bruxelles, juin 1949, p. 14.

13  
Agence maritime internationale, siège de Matadi. Georges Ricquier architecte. *Complexité des problèmes architecturaux des bâtiments d'administration au Congo belge*, dans *Rythme*, Bruxelles, mars 1954, n° 17, p. 9.

Anciens pavillons de l'administration coloniale (Lubumbashi, Avenue des Chutes). Exceptionnel ensemble de cinq bâtiments érigés vers 1912 et relevant magnifiquement de la typologie du bungalow. Comptant parmi

les plus anciens bâtiments de Lubumbashi, ils retiennent l'attention par leur disposition alignée, par les galeries couvertes (colonnes en fonte au fût cannelé) et par leurs lambrequins très travaillés.  
© Yves Robert





Matadi, Hôtel Métropole (architecte Ernest Callebout, 1930). Cet édifice encore en fonction aujourd'hui se caractérise par son imposant patio intérieur et ses couloirs naturellement ventilés.  
© Yves Robert

14 Le style *Cap Dutch* caractéristique de l'Afrique du Sud est lui-même le résultat de l'importation par les Hollandais de formules architecturales européennes en Afrique australe. Ce style, se distinguant par le développement de pignons chantournés, a percolé depuis la région du Cap principalement vers le Katanga via le chemin de fer, qui arrive en 1910 dans l'ancienne Élisabethville.

15 Le groupe Yenga fut fondé et animé par Claude Strebelle, André De Buyl et Jean Leloup, tandis que L. Bertholet, L. De Waeght et J. Maquet en firent temporairement partie.

16 Émile L. HENVAUX (sous la direction de), L'Office des cités africaines, huit années d'activités, dans *Rythme*, Bruxelles, juin 1960, n° 31, p. 3.

Culturellement, le paysage architectural du Congo, tel qu'il se laisse découvrir aujourd'hui, retient l'attention par son caractère Art déco et moderniste et par diverses autres références architecturales. Il s'agit souvent de l'historicisme (particulièrement pour les édifices religieux, mais pas seulement), d'approches régionalistes (de nombreuses villas sont calquées sur le modèle des banlieues bourgeoises des villes belges et certaines s'affirment dans un style *cottage*) ou encore relevant d'influences plus « locales », tel le style *Cap Dutch* avec ses pignons chantournés importés depuis l'Afrique du Sud<sup>14</sup>. Une mention particulière doit être portée à l'œuvre du groupe Yenga (1953-1963), qui rassembla des architectes autour de la personnalité de Claude Strebelle<sup>15</sup> et dont le parti-pris fut de faire dialoguer les principes du modernisme avec des éléments esthétiques empruntés au contexte local. Il en résulte une architecture reposant sur une plastique très expressive laissant souvent la part belle aux courbes sculpturales. L'une des réalisations maîtresses de Yenga est le théâtre de Lubumbashi (1953-1961).

Enfin, considérés globalement, l'urbanisme et l'architecture de l'ancien Congo belge ont été les instruments d'un ambitieux plan de valorisation de l'immense territoire colonial. Outre les infrastructures de base (routes, voies ferrées, ponts...), les stratégies d'implantation religieuse (églises,

monastères...), l'installation d'équipements industriels (notamment au Katanga avec l'Union minière) et la volonté d'atteindre à des standards de vie semblables à ceux de la métropole (édification de villas, banques, commerces, théâtres et cinémas...), il faut insister sur la problématique récurrente de ce que l'on nommait à l'époque la question du logement pour les « indigènes ». L'œuvre de l'Office des Cités africaines (OCA) s'inscrit dans cette perspective. L'Office ambitionna de fonder son travail à partir d'une réelle réflexion urbanistique, c'est-à-dire en ayant la volonté de créer de vraies villes pensées comme telles et non des simples camps de travailleurs, comme ce fut souvent le cas précédemment. « Les ensembles de logements qu'il conçoit et édifie prennent place dans des aménagements urbains appropriés, pourvus de tous les éléments qui constituent l'équipement communautaire, depuis les installations d'infrastructure, le réseau des voies de circulation, jusqu'aux divers bâtiments assurant le fonctionnement des services publics : administrations, police, justice, enseignement, culte, etc. »<sup>16</sup>

Ainsi, l'ensemble de ce bâti d'origine coloniale, toujours présent vaillant que vaillant dans le Congo d'aujourd'hui, compose le cadre de vie de près de 65 millions de Congolais et participe implicitement à la formation de leur identité d'Africains contemporains.

## L'architecture coloniale comme stratégie de maîtrise du climat

L'étude de l'architecture en République démocratique du Congo peut s'opérer à partir de différents points de vue complémentaires relevant parmi d'autres de l'histoire générale, d'une lecture urbanistique, d'une approche monographique, d'une analyse technique ou encore d'une enquête sociologique sur les modes de vie des colons et de leurs rapports avec ceux qui étaient alors nommés «les indigènes».

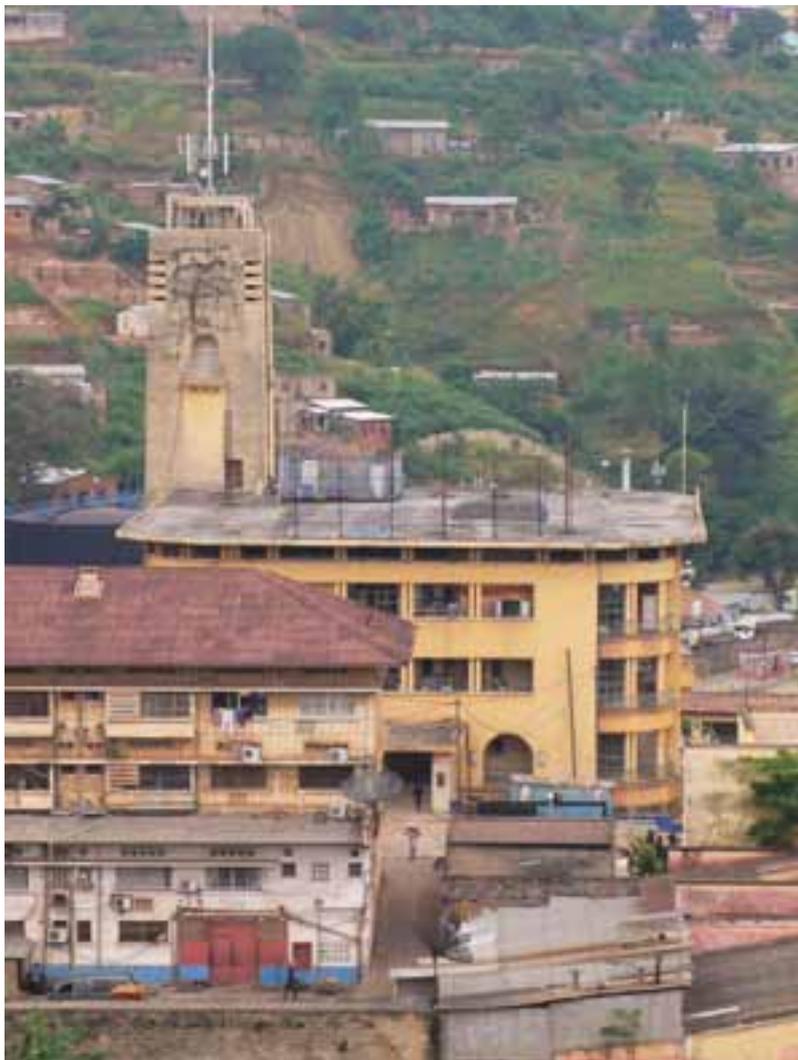
Parmi ces thématiques, ouvrant chacune sur un vaste champ de recherches, la question de l'architecture coloniale comme stratégie de maîtrise du climat correspond à un des questionnements architecturaux marquants de l'ancien Congo belge<sup>17</sup>.

La lecture de l'architecture coloniale sous cet angle est de surcroît d'actualité à une époque dominée par les défis du développement durable. L'ensemble de ces recherches et préoccupations peuvent se résumer par le concept d'enveloppes protectrices<sup>18</sup>. Conçue pour l'environnement équatorial, cette architecture hygiéniste a été qualifiée par certains auteurs comme étant une architecture élémentaire<sup>9</sup>, au même titre que le fut la physique quand elle se focalisait sur l'air, l'eau, la terre et le feu.

Au Congo, ces questions climatiques se concrétisent par une implantation réfléchie pour l'établissement des constructions, selon les principes d'un urbanisme climatique recherchant une ventilation maximale et une exposition minimale aux rayonnements solaires. En «RDC», ces préoccupations se retrouvent notamment dans la plupart des réalisations de l'Office des Cités africaines (voir, par exemple, à Kinshasa l'agencement de la cité de Lemba-Est). Généralement, l'orientation des bâtiments fut calculée en fonction de la durée du rayonnement solaire direct et on observe un étirement des volumes dans l'axe des orientations favorables. Dans les régions intertropicales, les façades nord et sud sont les plus favorables par rapport au rayonnement solaire. À surface égale, elles reçoivent la quantité de chaleur solaire la plus faible, car elles sont atteintes par des rayons zénithaux, hauts par rapport à l'horizon et donc moins pénétrants<sup>20</sup>.

Quelque peu perdu dans les transformations urbaines de Matadi, le siège de l'ancienne Agence maritime internationale (architecte Georges Ricquier, circa 1954) témoigne d'un plan complexe en termes de

circulation séparant, selon une fréquente conception ségrégationniste, les entrées et autres cages d'escalier pour «indigènes» de celles réservées aux Européens.  
© Yves Robert



17 La question est d'ailleurs débattue dans les revues belges d'architecture comme par exemple : E. J. DEVROEY, Conditions de vie et facteurs physiques auxquels doivent répondre les habitations au Congo, dans *Rythme*, Bruxelles, juin 1949, p. 13-14. Lire aussi : C. VAN LOO, Protection contre les rayons solaires, dans *Rythme*, Bruxelles, juin 1949, p. 18-20.

18 Tristan GUILLOUX, Le climat dans l'architecture moderne : regards sur le patrimoine colonial de Brazzaville, dans *Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française* (Actes de la table ronde organisée

par l'Institut national du patrimoine, Paris, 17-19 septembre 2003), Paris, Somogy éditions d'art, Éditions de l'Institut national du patrimoine, 2005, p. 78.

19 Jacques SOULILLOU (sous la direction de), *Rives coloniales. Architectures de Saint-Louis à Douala*, Éditions Parenthèses / Éditions de l'Orstom, Marseille, 1993, p. 13.

20 M. DEPONT, Le soleil et l'architecture intertropicale, dans *Techniques & Architecture* (numéro spécial intitulé *L'architecture intertropicale*), Paris, 1952, n°s 5-6, II<sup>e</sup> série, p. 39.

Détail de la façade ouest de la résidence Vangèle à Kinshasa (architecte Claude Laurens, 1954-1955). Le dispositif d'aillettes pivotantes permet une orientation optimisée des brise-soleil

en fonction de l'intensité lumineuse. La façade nord, moins exposée aux rayonnements, se singularise par un système plus simple d'écrans fixes.  
© Yves Robert



À une échelle plus architecturale, divers dispositifs furent développés pour contrer leur impact en élaborant des jeux de saillies horizontales comme des auvents<sup>21</sup>, mais aussi des vérandas périphériques protégeant les murs du rayonnement solaire. D'autre part, à la fonction technique des brise-soleil s'ajoute aussi un rôle parfois esthétique dans la composition de la façade. Cette ambition nourrit l'œuvre de Claude Laurens qui imagina, par exemple, pour la résidence Vangèle (1954-1955) à Kinshasa un dispositif d'aillettes mobiles, orientables en fonction de l'incidence des rayons solaires. Une telle structure peut apparaître comme une évolution raffinée de l'ancienne «barza» (vérande) propre aux premières habitations coloniales. Il s'agit de solutions qui furent également éprouvées par Jean Prouvé dans le contexte des anciennes colonies françaises.

La question de l'aménagement des toitures est également fonction du rayonnement solaire. Les surfaces horizontales, étant soumises à un rayonnement intense, différents dispositifs de ventilation sous-toiture<sup>22</sup> furent mis en œuvre. Ainsi, fréquemment, les villas coloniales possèdent sous leurs combles un espace tampon intelligemment ventilé par des ouvertures dans les pignons<sup>23</sup>.

Autre préoccupation des architectes de l'époque, l'isolation des bâtiments du sol était recherchée afin d'éviter les nuisances liées aux animaux jugés nuisibles et indésirables (termites, rats, serpents...). À cette fin, divers dispositifs de surhaussement sur pilotis ont été fréquemment utilisés pour créer un vide sanitaire sous la construction. De telles structures concernent surtout l'architecture pionnière de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle, qui se caractérise par des ossatures

métalliques préfabriquées en Belgique et parfois en Grande-Bretagne.

### Vers la patrimonialisation de cet héritage colonial ?

Alors que l'Afrique subsaharienne célèbre globalement un demi-siècle d'indépendance, se pose aujourd'hui la question axiologique de la reconnaissance de cette architecture coloniale comme patrimoine. Précisément, de quel patrimoine s'agit-il ? Un patrimoine décrété par qui ? Et pour qui ? Comme l'observe Hamady Bocoum, directeur du patrimoine culturel du Sénégal, en Afrique, «*la protection de l'architecture coloniale peut apparaître, tout d'abord, comme une entreprise d'une très grande ambivalence, tant il est vrai que le fait colonial, malgré le recul, n'a pas toujours fait l'objet d'une introspection à la hauteur de son impact réel sur l'évolution des peuples colonisés.*»<sup>24</sup> De fait, la question de la patrimonialisation de l'héritage colonial requiert une approche nécessairement réfléchie, dégagée de position dogmatique et nuancée en fonction du contexte de recherche (variabilité en fonction du milieu socioculturel, d'une ville à l'autre...).

Différentes dynamiques sont à prendre en compte. À l'échelle locale en «RDC», il s'agit de souligner les études et les pistes de réflexions proposées par les milieux universitaires congolais et entre autres celles de Donatien Dibwe Dia Mwembu<sup>25</sup>, d'Antoine Lumenganeso Kiobe et de Jacob Sabakinu<sup>26</sup>. Sur le terrain, divers projets ont été conduits ces dernières années. Pour la «RDC», il existe une *Commission nationale des Sites et Monuments historiques*, qui peine à rendre ses réflexions et projets opérationnels dans un contexte fragilisé par un cadre législatif obsolète

21  
*Ibid.*

22  
*Ibid.*

23  
Tristan GUILLOUX, *op.cit.*, p. 78.

24  
Hamady BOCOUM, La protection de l'architecture coloniale au Sénégal : quels enjeux pour le patrimoine ?, dans *Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française* (Actes de la table ronde organisée par l'Institut national du patrimoine, 17-19 septembre 2003), Paris, Somogy éditions d'art, Éditions de l'Institut national du patrimoine, 2005, p. 125.

25  
Donatien DIBWE DIA MWEMBU, *Les identités urbaines en Afrique, le cas de Lubumbashi*, Paris, L'Harmattan, 2009, 200 p.

26  
Johan LAGAE, Du bon usage de la mémoire coloniale. Entretien avec le professeur Dr. Jacob Sabakinu Kivulu, dans *Les Cahiers de la Fonderie* (Revue d'histoire sociale et industrielle de la Région bruxelloise), Bruxelles, 2008, n° 38, p. 42-46.

Détail d'un pilot métallique fabriqué par les usines «Frodingham Iron Steel C° LTD, England» en Grande-Bretagne probablement à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et servant au surhaussement d'une des plus anciennes maisons de Kinshasa. La coupelle formant un surplomb représente une barrière supplémentaire pour les animaux nuisibles.  
© Yves Robert



en matière de protection du patrimoine immobilier. Par ailleurs, l'Institut des Musées nationaux du Congo (IMNC) a pris en 2010 des initiatives en faveur des témoignages de l'époque coloniale et aimerait aménager un musée de sculptures en plein air constitué à partir des anciennes statues coloniales actuellement remises sur le mont Ngaliema. Quelques années auparavant, en septembre 2005, la ville de Lubumbashi a connu ses premières journées du patrimoine organisées à l'initiative du centre culturel français (la *Halle de l'Étoile*) et de son directeur Hubert Maheux en relation avec les milieux universitaires lushois.

Une dizaine d'années plus tôt, le Directeur des Archives nationales de la «RDC», Antoine Lumenganeso, s'investissait déjà dans une démarche d'études et d'objectivation de la ville historique de Kinshasa en apposant une signalétique patrimoniale sur les vestiges historiques de la ville<sup>27</sup>.

À l'échelle internationale, il convient de rappeler la création au sein de l'ICOMOS d'un Comité international «Patrimoine bâti partagé» (2003)<sup>28</sup> et l'intérêt relativement récent de l'UNESCO pour le patrimoine urbain en Afrique. Pour l'organisation, l'objectif est d'atteindre à une meilleure représentativité de l'Afrique sur la liste du patrimoine mondial. Enfin, sur le plan de la formation, l'existence en Afrique d'une École du patrimoine africain à Porto-Novo (Bénin), dirigée jusqu'il y a peu par Alain Godonou, a généré de nombreuses initiatives en faveur du patrimoine urbain à travers le continent.

Par ailleurs, il est surprenant de constater que la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo) propose sur son site Internet une entrée «patrimoine» pour un certain nombre de villes au Congo, dont celles de Kinshasa<sup>29</sup> et de Lubumbashi<sup>30</sup>.

27  
D'après : Johan LAGAE, *L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : pour une approche pluridisciplinaire du patrimoine*, dans *Architecture coloniale et patrimoine, expériences européennes* (Actes de la table ronde organisée par l'Institut national du patrimoine, 7-9 septembre 2005), Paris, Somogy éditions d'art, Éditions de l'Institut national du patrimoine, 2006, p. 130.

28  
Comité scientifique sur l'architecture coloniale partagée et l'urbanisme (1998).

29  
Pour Kinshasa, il s'agit de quelques édifices anciens à savoir : la chapelle Sini (1891, la première à Léopoldville), le grand séminaire Jean XXIII jadis Mission Saint-Léopold (1899), l'église de la Paroisse protestante internationale (1915) et la paroisse Sainte-Anne (1913). Extrait du site Internet : <http://monuc.unmissions.org>

30  
Pour Lubumbashi, il s'agit du Musée national, de la cheminée (1909) en bordure du terroir, de l'architecture de la prison de Kasombo, du marché de Kenya, de la cathédrale Saint-Pierre-et-Paul et de la synagogue. Extrait du site Internet : <http://monuc.unmissions.org>

Immeubles à appartements «Sabena-Immocongo» (architecte Claude Laurens, 1952-1954) : un des protagonistes majeurs du modernisme tropical en «RDC».

Reproduction d'une photographie d'époque réalisée par M. Fahrni et publiée dans la revue *Rythme* (novembre 1957, n° 23, p. 7).



31  
Voir par exemple, les réunions régionales organisées en Afrique sur la préservation du patrimoine moderne notamment à Asmara (Érythrée) en mars 2004.

32  
Voir par exemples les réflexions conduites par la plateforme «Africa 2009». Par ailleurs, lors du 3<sup>e</sup> sommet d'Africités organisé à Yaoundé (Cameroun, 2003), l'UNESCO initia une session spéciale intitulée «villes africaines et patrimoine». Enfin, en septembre 2006, le quatrième sommet d'Africités à Nairobi (Kenya) comporta une session spéciale intitulée «patrimoine culturel des villes et territoires».

33  
Cette approche s'inscrit dans le sillage de recommandations comme celles de l'ICOMOS, telle la *Charte de Washington*, 1987.

La question de l'identification de l'architecture coloniale comme patrimoine se retrouve souvent à la croisée de quatre approches complémentaires.

Premièrement, elle peut être abordée dans la perspective internationale de la préservation du patrimoine moderne notamment grâce à l'action de DOCOMOMO<sup>31</sup>. Cette approche spécifique ne concerne évidemment qu'une fraction du paysage architectural de la ville coloniale et porte un intérêt particulier au modernisme tropical.

Deuxièmement, elle est aussi posée dans le cadre d'une réflexion théorique globale sur la spécificité des concepts patrimoniaux en Afrique<sup>32</sup> liée à la

mondialisation des pratiques patrimoniales. Dans ce cas, la reconnaissance d'un patrimoine architectural colonial relève d'un enjeu parmi d'autres comme ceux propres aux patrimoines immatériels, aux paysages culturels, aux itinéraires culturels et à l'architecture vernaculaire. Troisièmement, elle s'inscrit en partie dans une optique pragmatique, qui est celle d'une nécessaire gestion du territoire et spécifiquement celle de la gestion des centres historiques<sup>33</sup>. Encore que la profondeur historique des villes de la «RDC», urbanistiquement développées à partir du début du 20<sup>e</sup> siècle, n'est pas la même que celle de certaines villes du pourtour méditerranéen ou de l'Afrique de l'Ouest (Porto-Novo, Cape Coast, Ségou...).

Quatrièmement enfin, elle peut être appréhendée sous l'angle d'une lecture sociologique autour de l'espoir d'un patrimoine partagé<sup>34</sup> entre les anciennes colonies et les anciennes métropoles. Cet idéal d'une appropriation commune ne doit pas seulement être posé dans le cadre du binôme Congo-Belgique, mais doit au contraire s'ouvrir à un ensemble d'identités plurielles intégrant premièrement celles des diasporas européennes, qui animèrent la vie coloniale parfois même avant l'arrivée des Belges (communautés grecque, portugaise, juive, libanaise...) et deuxièmement, celles des différentes populations africaines, qui se sont brassées sur le territoire de la «RDC». Il convient, par exemple, de rappeler la convergence vers le Katanga d'une innombrable main-d'œuvre venue depuis les régions voisines du Congo pour travailler dans l'industrie minière.

Plus concrètement, pour construire un cadre de discussions propice à la réflexion sur l'identification du bâti colonial comme patrimoine, il convient d'inventorier les types de valeurs qui sont projetés sur ces architectures. Cinq axes d'étude apparaissent opératoires : la dimension cognitive, la dimension contemplative, la dimension identitaire, la dimension utilitariste et la dimension administrative. La dimension cognitive renvoie à la valeur de document historique et propose comme utopie la

capitalisation des connaissances. Dans ce cadre, la question qui doit être posée est celle du potentiel documentaire de cet héritage colonial pour le développement de l'histoire de la «RDC». Le patrimoine participe à l'élaboration d'une généalogie. Il permet de revendiquer une place dans l'histoire. En l'occurrence, il s'agit de l'identification comme histoire de la période coloniale comprise entre un passé précolonial souvent complexe et mal connu et la date de l'indépendance nationale ouvrant sur une période durant laquelle le nouvel État se met en place généralement avec difficultés. Dans le cas de la «RDC», il incite à se questionner sur la spécificité de la colonisation belge et de l'héritage qu'elle a laissé dans la société d'aujourd'hui. Dans le cas du Congo, cela pourrait être une manière de se positionner culturellement entre les héritages français et britannique très dominants en Afrique.

Aujourd'hui en «RDC», la majorité de la population demeure très peu informée à propos de l'histoire nationale et peine, même dans les milieux spécialisés, à lire cette dernière à partir du développement urbain des villes ce qui peut amener par ignorance à des choix regrettables de gestion urbaine. L'identification d'un ensemble de bâtiments, afin de constituer un corpus de références historiques, semble indispensable en termes de connaissances pour faciliter la gestion des villes.

34  
Voir par exemple le congrès international d'experts intitulé «patrimoine mondial 2002 : héritage partagé responsabilité commune» (novembre 2002) organisé dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

La ville de Boma (Bas-Congo) fut la seconde capitale de l'État indépendant du Congo et la première du Congo belge avant Léopoldville, l'actuelle Kinshasa. Le Bas-Congo abrite plusieurs bâtiments remarquables témoignant des premières

étapes de la colonisation. Cet édifice avec sa «barza» sur deux niveaux autour d'un corps central vertical atteste d'un métissage entre la typologie du bungalow tropical et celle de la villa belge.

©Yves Robert



Probablement une des deux plus anciennes maisons de Kinshasa. Cet édifice construit à partir de matériaux importés d'Europe (ossature métallique et bois) daterait de la fin du

19<sup>e</sup> siècle. Il se présente toujours aujourd'hui dans un état de conservation acceptable, mais sa survie est menacée par un projet immobilier. Cependant, plusieurs responsables congolais militent pour la

protection de ce lieu de mémoire kinois.  
© Yves Robert



La tour «Sozacom» (Société zairoise de Commercialisation des minerais) à Kinshasa sur le Boulevard du 30 juin (architectes Claude Strebelle et André Jacqmain, 1968-1975).  
© Yves Robert

La dimension contemplative est liée à une aspiration à la délectation. Elle correspond à la valeur de document esthétique et contribue à l'affirmation du goût de tout un chacun. Dans le contexte de l'héritage colonial en «RDC», il s'agit de laisser la place au plaisir esthétique qui peut naître le cas échéant à l'égard de l'œuvre des architectes belges. Lors d'une enquête menée à Kinshasa en janvier 2010, il est par exemple apparu que la tour Sozacom (architectes Claude Strebelle et André Jacqmain, 1968-1975) était un édifice largement apprécié pour la qualité de son expression formelle<sup>35</sup>.

La dimension identitaire correspond à une valeur d'appropriation à la fois affective et raisonnée. Elle favorise la construction des identités. Dans cette perspective, la question est celle de la détermination des formes de dénégation ou d'appropriation, dont l'héritage colonial fait l'objet cinquante ans après l'indépendance de la «RDC». Concrètement, la réponse à ces enjeux n'est pas facile à établir et requiert des enquêtes spécifiques. Mais il apparaîtra aisément à l'observateur une très grande pluralité de points de vue, dont les divergences peuvent parfois apparaître légitimement contradictoires. Par exemple, il n'est pas rare d'entendre de la part de la même personne exprimer un certain désintérêt pour l'histoire coloniale et en même temps afficher une affection pour l'architecture de «son» église édifée à la même époque. Il en est de même pour les sentiments formulés à l'égard des établissements scolaires fréquentés durant sa jeunesse et des maisons familiales souvent héritées de la colonisation. Même si le discours tenu est critique vis-à-vis des temps coloniaux, il est néanmoins souvent souligné par les interlocuteurs congolais, que ce sont leurs aïeux qui constituèrent la main-d'œuvre nécessaire à l'édification de ces bâtiments : «ces édifices sont donc d'une certaine façon les nôtres», précisent-ils. Les attermolements compréhensibles qui suivirent l'éphémère réinstallation dans les rues de Kinshasa de la statue équestre de Léopold II en février 2005 et qui ont contribué finalement à son retour dans

l'enceinte de l'Institut des Musées nationaux attestent des tensions légitimes autour de la place à accorder à la mémoire coloniale dans le Congo contemporain. Lorsque l'appropriation de l'héritage colonial est effective au-delà d'une simple réaffectation en termes d'usage des bâtiments, elle s'opère fréquemment sur la base nostalgique de l'identification de la période coloniale à une époque de gouvernance urbaine efficace (le mythe de la ville entretenue, propre et sécurisée) par rapport à l'état actuel des aménagements urbains. À Lubumbashi, plusieurs études ont démontré qu'une partie de la population avait un sentiment d'affection patrimoniale à l'égard d'un passé idéalisé comme un moment serein, durant lequel l'ancienne Elisabethville était une ville moderne, prospère et d'excellente réputation. Curieusement, la mémoire (qui est toujours un processus de sélection) retient du passé l'existence d'un sentiment de fierté notamment alimenté par le souvenir d'un plein-emploi. «*La référence au passé est inspirée par l'intérêt actuel, celui de réhabiliter et de revaloriser la ville. Les Evillois se servent donc du passé comme d'un instrument de mesure pour améliorer le futur de la ville*»<sup>36</sup>, observe Donatien Dibwe dia Mwembu, dont les études portent sur les relations identitaires que les Lushois entretiennent avec leur cadre de vie.

Un second élément dominant aux formes d'appropriation de l'architecture coloniale réside dans les louanges prononcées à l'égard de la qualité constructive du bâti colonial : des vertus techniques (valeurs des matériaux, qualité de la mise en œuvre, durabilité...) qui feraient défaut aujourd'hui.

Par contre, quand les discours témoignent d'un désintérêt pour le bâti colonial, voire d'un rejet affirmé, il s'agit plutôt d'une posture légitime associant symboliquement les bâtiments coloniaux aux conceptions colonialistes de cette époque (racisme rampant, urbanisme ségrégationniste...) et aux exportations cupides vers l'ancienne métropole des richesses du territoire congolais.

Dans certains cas, toute l'architecture coloniale du 20<sup>e</sup> siècle peut être emblématiquement reliée par confusion aux épisodes dramatiques (le «caoutchouc rouge»), qui se déroulèrent à l'époque de l'État indépendant du Congo (1885-1908), période distincte de celle du Congo belge (1908-1960).

Cette maîtrise difficile de l'histoire est épinglée par plusieurs chercheurs congolais. Ainsi, pour Donatien Dibwe dia Mwembu, dans le contexte culturel et social de Lubumbashi, «*l'impression qui se dégage aujourd'hui chez les jeunes générations est l'apparente coupure du lien entre le passé et le présent, coupure trouvant son origine dans l'ignorance de l'histoire et l'oubli de la mémoire qui caractérisent aujourd'hui la population urbaine*»<sup>37</sup>.

La dimension utilitariste traduit un idéal de développement et répond à la capacité de la société à percevoir dans un cadre bâti existant une perspective d'avenir par l'adaptation et l'amélioration de celui-ci (par exemple, via des opérations de reconversion du patrimoine). En «RDC», contrairement à ce que l'on pense parfois, les cœurs coloniaux des villes n'ont pas connu de transformations radicales, mais une appropriation de fait du tissu urbain qui a été plutôt soumise à des processus de densification, qu'à des destructions. C'est dans ce contexte que l'on observe d'abord, dans une très large majorité de cas, une continuité d'usage du bâti entre les époques coloniale et postcoloniale, et ensuite, que l'on constate le réemploi des édifices issus de la colonisation à de nouvelles fonctions (ancien théâtre réaffecté en parlement, ancienne banque transformée en ministère, ancien hôtel reconverti en siège d'administration, etc.). En «RDC», comme ailleurs, se pose alors la question de la formation des architectes à la pratique de la conservation, restauration et reconversion des bâtiments : des enjeux qui intéressent de plus en plus les écoles de formations comme l'Institut du Bâtiment et des Travaux publics et la Société des Architectes du Congo.

35  
Les résultats de cette enquête seront publiés en 2011 dans «Les Cahiers de La Cambre» (ISACF-La Cambre, Bruxelles).

36  
Donatien DIBWE DIA MWENBU, Lubumbashi : Histoire et mémoire d'une ville industrielle, dans Jean-Luc VELLUT (sous la direction de), *Villes d'Afrique, Explorations en histoire urbaine*, Tervuren-Paris, Éditions du Musée royal de l'Afrique centrale, Éditions L'Harmattan, (*Cahiers Africains – Afrika Studies*, n° 73), 2007, p. 134-135.

37  
Donatien DIBWE DIA MWENBU, *op. cit.*, p. 131.



Ancien théâtre de Lubumbashi (architectes du groupe Yenga, dont Claude Strebelle, 1953-1961), aujourd'hui siège du

parlement : un bâtiment symbolique de la ville et aujourd'hui très apprécié des Lushois.  
© Yves Robert

Par ailleurs, l'intérêt que portent certains responsables africains en matière d'architecture et d'aménagement du territoire à l'héritage colonial, repose sur la valeur technique qu'ils associent à ce bâti en termes d'adaptation au climat.

La dimension administrative symbolise dans les nations modernes le rôle régalién de l'état en matière de législation. La valeur du patrimoine renvoie à l'aspiration par la société d'une attitude responsable de l'état en matière de patrimoine, par la mise en place d'une gestion spécifique de cette matière (statut juridique du patrimoine). Dans le contexte de la «RDC», les réalités politiques et économiques du pays contrarient le travail de la *Commission nationale des Sites et Monuments historiques*, et ses membres, très concernés par ces enjeux, seraient désireux d'une rénovation du cadre légal en matière de protection du patrimoine, afin de l'amener aux standards internationaux parfois déjà en application en Afrique (Sénégal, Ghana, etc.).

Il s'agirait de permettre la réalisation d'un inventaire national du patrimoine immobilier afin de donner des réponses à la triple question : quels types de patrimoine, localisés où, et dans quels états sanitaires ? Cette étape requiert la mise

au point d'une méthodologie d'inventaire adaptée au contexte d'étude (entrées spécifiques selon une lecture africaine du patrimoine) et serait favorisée par une meilleure accessibilité aux archives coloniales dont certaines sont conservées en Belgique. Par après, se pose l'enjeu de l'évaluation patrimoniale de ces différents biens en fonction des valeurs qu'ils portent. Ensuite, la réflexion est celle de la mise en œuvre d'un cadre légal de protection, selon une logique efficace et pragmatique. Une telle entreprise sera grandement favorisée par l'actualisation de la formation de responsables en matière de gestion du patrimoine (architectes, historiens, archéologues, anthropologues...). Enfin, ces initiatives resteraient lettre morte, si un effort considérable n'était pas fourni en matière de sensibilisation et notamment celle des propriétaires, des administrations *ad hoc*, mais aussi de la population environnante. Plus que jamais, il s'agit d'encourager l'État congolais à tisser des ponts (expositions, liens avec les écoles, collaborations avec les comités de quartier, etc.) entre le travail des historiens et le quotidien de la population pour rendre intelligible et accessible, selon une lecture africaine, l'histoire de la période coloniale, dont est imprégné le territoire de la «RDC». Autant d'initiatives et d'attentes qui

La mairie de Lubumbashi (architectes Jordan, Donnay et Mettwie, 1953-1961) a fait l'objet d'un concours d'architecture. La construction n'était pas achevée au moment

de l'indépendance. Aujourd'hui, l'édifice abrite les services de l'administration communale de la ville. Comme ce fut la plupart du temps le cas,

l'indépendance n'a pas modifié la fonction du bâtiment.  
© Yves Robert



pourraient être rencontrées par la coopération belge et internationale.

En conclusion, pour permettre à la «RDC» de valoriser son territoire dans le sillage des stratégies développées par la plupart des autres pays africains, il serait souhaitable de croiser les choix opérés en matière de patrimoine avec les aspirations de la population et les attentes économiques locales (entre autres, celles liées au tourisme) selon les principes de la conservation intégrée. Pays au potentiel touristique exceptionnel, tant d'un point de vue naturel que culturel, le Congo souffre d'une situation politique et économique difficile. Mais certaines régions comme Kinshasa, le Bas-Congo et le Katanga se prêtent déjà, sans trop de difficultés, à une découverte touristique. Aussi pourraient-elles jouer le rôle de zones pilotes pour la mise en œuvre d'un ambitieux programme de développement touristique basé notamment sur leurs atouts patrimoniaux. En «RDC», comme ailleurs, toute politique de patrimonialisation sera réussie lorsqu'une adhésion franche et une implication concrète de la population, selon sa propre conscience de l'héritage colonial, favorisera la requalification du cadre de vie.

La question de l'accès aux archives coloniales est l'objet d'enjeux en matière de coopération entre les anciennes métropoles et leurs ex-colonies. Des campagnes de numérisation et des banques d'images consultables sur

Internet devraient déjà permettre une meilleure accessibilité aux sources (villa du docteur Visez à Bukavu, projet réalisé par l'architecte Charles Van Nueten, 1948).  
© Archives ISACF-La Cambre, Fonds Van Nueten

